

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 1er JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE
CORSE**

**CUNTRATTU DI FINANZIAMENTU CUN L'AGENZA
RIGHJUNALI DI A SALUTA (ARS) A TITULU DI U PIANU
RIGJUNALI SALUTA E AMBIENTI (PRSE)**

**CONTRAT DE FINANCEMENT AVEC L'AGENCE
REGIONALE DE LA SANTE (ARS) AU TITRE DU PLAN
REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT (PRSE) 2019 - 2021**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2019-2021 associe plusieurs partenaires dont la Collectivité de Corse et l'Agence Régionale de Santé Corse (ARS), mais aussi la Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'ADEME, l'Office de l'Environnement de la Corse, l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie Corse (AUEC) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF), à travers différents projets associant le bien-être et la santé des populations.

L'appel à projets 2020 vise à soutenir des actions de formation, d'information, de sensibilisation, d'accompagnement destinées à construire de la connaissance collective et de la donnée, sur les préoccupations de santé et d'environnement en Corse.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- la qualité de l'air intérieur (radon, monoxyde de carbone, amiante, COV, etc.)
- la qualité de l'air extérieur (pollens, mobilités actives, alternatives aux phytosanitaires, etc.)
- les risques émergents (santé humaine, santé animale, environnement) en Corse
- l'environnement dans les 1 000 premiers jours de la vie.

Afin de soutenir les projets retenus, la Collectivité de Corse propose d'établir un contrat de financement avec l'ARS Corse afin d'encadrer financièrement les projets retenus dans le cadre du PRSE.

Cette participation est de 50 000 € répartis sur 3 ans.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le contrat de financement permettant le versement de la subvention d'un montant de 50 000 € à l'ARS répartis sur 3 ans, afin de financer les projets retenus dans le cadre de l'appel à projet 2020 du PRSE.

Cette opération sera financée dans le cadre du programme 3223 « lutte anti-vectorielle », sur l'affectation 3223A202A.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.